

auquel ils sont affectés, à raison d'une rétribution hebdomadaire de \$900 par conseiller, plus les frais de déplacement et de subsistance.

2. Le Conseil du Trésor n'a reçu aucune communication du Département des impressions et de la papeterie publiques concernant la résiliation du contrat.

EXEMPLAIRES DES «DÉBATS» AUX SERVICES DE PRESSE

Question n° 1152—M. Smith:

1. Met-on des exemplaires des *Débats* à la disposition de tous les quotidiens et de tous les hebdomadaires au Canada et, dans le cas de l'affirmative, dans quelles conditions le fait-on?

2. Met-on les *Débats* à la disposition des postes de radio et de télévision qui ont leur propre personnel préposé aux nouvelles ou à la rédaction dans les mêmes conditions qu'on exige des journaux?

L'hon. M. Drury: En ce qui concerne le Département des impressions et de la papeterie publiques—

1. Des exemplaires des *Débats* sont envoyés aux quotidiens et aux hebdomadaires du Canada qui fournissent un exemplaire de leur journal à la salle de lecture de la Chambre des communes. Les exemplaires nécessaires qui sont distribués par le Département des impressions et de la papeterie publiques sont fournis par la Chambre des communes.

2. Des exemplaires des *Débats* ne sont pas fournis à titre gratuit aux stations de radio et de télévision.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

(Texte)

TRAVAUX D'HIVER, DANS COMPTON-FRONTENAC

Question n° 1036—M. Latulippe:

1. A-t-on reçu une ou plusieurs demandes de la ville d'East Angus, circonscription de Compton-Frontenac en vue d'obtenir l'aide du gouvernement fédéral en ce qui concerne les travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, a) quels sont les projets et le montant en cause dans chaque cas, b) le gouvernement fédéral a-t-il reçu de l'auditeur provincial des réclamations relatives au paiement de la quote-part fédérale?

2. A-t-on reçu une ou plusieurs demandes de la ville de Cookshire, circonscription de Compton-Frontenac, en vue d'obtenir l'aide du gouvernement fédéral en ce qui concerne les travaux d'hiver? Dans le cas de l'affirmative, a) quels sont les projets et le montant en cause dans chaque cas, b) le gouvernement fédéral a-t-il reçu de l'auditeur provincial des réclamations relatives au paiement de la quote-part fédérale?

3. A-t-on reçu une ou plusieurs demandes d'autres municipalités de la circonscription de Compton-Frontenac? Dans le cas de l'affirmative, a) quelles sont les municipalités, b) quels sont les projets en cause dans chacune d'elle, c) combien a été accordé dans chaque cas, d) a-t-on reçu de l'auditeur provincial des réclamations relatives à chaque cas?

[M. l'Orateur.]

Les documents sont déposés.

(Traduction)

DÉPENSES, TERRAINS DE CAMPING ET DE PIQUE-NIQUE

Question n° 1044—L'hon. M. Hamilton:

1. Quel est le montant global que le gouvernement fédéral a dépensé pour l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique en vertu de tous les programmes au cours des années financières 1957-1958 à 1962-1963 et quelle portion de ce montant global a été dépensée dans chaque province?

2. Quel est le nombre estimatif des terrains de camping et de pique-nique, par province, résultant a) du programme transcanadien, b) du programme de travaux d'hiver pour l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique?

3. A-t-on des chiffres, par province, des emplacements pour le camping prévus par leur programme et, dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre par province?

Les documents sont déposés.

DÉPENSES POUR LA MISE EN VALEUR DU TOURISME

Question n° 1067—L'hon. M. Dinsdale:

1. Quelle a été la valeur en dollars du tourisme dans l'économie canadienne en 1962?

2. Quelle a été la subvention totale accordée par le gouvernement à la Société Radio-Canada en 1962?

3. Quel est le rôle que joue la Société Radio-Canada, lorsqu'il s'agit d'encourager l'industrie du tourisme au moyen a) de la télévision, b) de la radio et c) des émissions outre-mer?

4. Quels projets la Société Radio-Canada entretient-elle en vue d'encourager davantage le tourisme?

Les documents sont déposés.

RELATIONS OUVRIÈRES

LE SAINT-LAURENT—MENACE DE GRÈVES DES DÉBARDEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre du Travail. Étant donné les graves difficultés qui s'ensuivraient pour l'acheminement des céréales par les ports du Saint-Laurent, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre afin d'éviter la grève que les débardeurs de Trois-Rivières, de Québec et de Montréal menacent de faire vendredi prochain? Quelles sont dans l'ensemble les mesures prises à cet égard?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, les débardeurs ont voté hier à propos de cette grève, à la suite d'une recommandation émanant d'un comité au sein de leur organisation, lequel avait auparavant décidé de rejeter le rapport unanime de la commission d'arbitrage qui s'était occupée du différend. Aux termes de la loi, une grève légitime ne peut avoir lieu avant vendredi. D'ici là, le ministère du